PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 19 juin 2018 à 20H00

Présidence: André Zimmermann, président

Le président ouvre la 10^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et dernière de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

40 conseillers répondent présents à l'appel.

Se sont valablement excusés :

Lucas Contomanolis, Municipal,

ainsi que les membres du Conseil ci-après :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Lionel Combremont
- Serge Demierre
- Véronique Diserens
- Avni Iseni
- Nicolas Martin
- Jacques Mottaz
- Pierrick Müller
- Valérie Musy
- Sara Pinar
- Keetha Ponnan

Conseiller absent et non-excusé : Ronny Ghelmini

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 13 mars 2018.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Le président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation de M. Miguel Pittet (EM) en remplacement de M. Samuel Zürcher

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :

- No 17/18, Préavis municipal No 52/14 - Réfection routière et ouvrage communaux d'infrastructure au lieu-dit « Avenue de Bussy », près de l'Arsenal

3. Nomination

- a) d'un membre à la commission intercommunale des déchets carnés (EM)
- b) de 2 membres à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV) (PS-Les Verts et PLR)

4. Elections

- a) du ou de la Président-e du Conseil
- b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil
- c) du ou de la 2ème Vice-Président-e du Conseil
- d) de deux scrutateurs-trices
- e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s

5. Rapports des commissions

- a) Préavis No 29/18, Demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour la révision du PGA et du RPGA
- b) Préavis No 30/18, Demande d'un crédit de CHF 218'500.- destiné à l'achat de deux véhicules pour le Service propreté urbaine, espaces verts et forêts
- c) Préavis No 31/18, Rapport de gestion et comptes 2017
- d) Préavis No 32/18, Vente d'une surface de 1'933 m2 environ de la parcelle No 1524 du PPE « Le Grand Pré-Champs de la Pussaz » à la Fédération des Carrossiers Romands Vaud (FCR)
- 6. Information sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales
- 7. Rapport du Président sur les archives
- 8. Propositions individuelles

Le bureau propose une modification de l'ordre du jour, soit :

Au point 3 - Nomination, en plus des points a) et b), l'ajout d'un point c) soit :

 Nomination de trois membres à la COGEFIN en remplacement de Madame Sylvie Freymond, Messieurs Fernando Perreira (PS-Les Verts) et Ufuk Ikitepe (PLR)

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation de Monsieur Miguel Pittet (EM) en remplacement de Monsieur Samuel Zürcher

En application de l'article 10 RC, ainsi que des articles 66, 67 et 82 LEDP, il est procédé à l'assermentation de Monsieur Miguel Pittet en remplacement de Monsieur Samuel Zürcher. Le nouveau conseiller est prié de venir devant l'assemblée pour prêter serment.

Le Président donne lecture du serment et félicite le nouveau conseiller pour son engagement envers la commune de Moudon et lui remet le Règlement communal. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 41 membres sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le président apprend ce soir que le Municipal Lucas Contomanolis a été opéré du dos il y a quelques jours. Il est actuellement en convalescence à Nyon et le président, au nom du Conseil communal, lui souhaite un bon rétablissement.

Une minute de silence est observée en l'honneur de Madame Silvia Stürner, maman de notre Municipal Felix Stürner, décédée récemment.

Le Bureau s'est réuni le 8 mai pour nommer les commissions chargées de rapporter ce soir ainsi que le 10 juin pour le dépouillement des votations fédérales.

Le bureau a reçu deux courriers:

Le premier de l'association pour l'égalité des animaux (PEA) qui intervient contre la décision prise le 3 octobre dans ce Conseil concernant la vente de la parcelle no 450 à la société d'exploitation des abattoirs de Moudon (SEAM SA). La PEA a informé les médias au mois de mars 2017 sur le fonctionnement apparemment lacunaire de l'abattoir. Cette organisation rend donc le Conseil attentif à l'image négative que laisse un dysfonctionnement d'un abattoir. « De cette manière, la ville de Moudon ne sera pas connue en Suisse pour les souffrances qu'elle accepte de faire subir à des animaux mais au contraire pour son courage et sa volonté de se positionner en faveur d'un monde plus juste à leur égard. »

Le second concerne une demande de la famille Richardet, fermiers du domaine de Chalabruz propriété de la commune de Moudon, pour l'octroi d'un DDP sur la parcelle 904. Les fermiers désirent construire une halle pour l'élevage de leurs propres poussins et un atelier de brebis allaitantes. La construction couvrirait une surface de 2500 m².

Du changement est annoncé dans la COGEFIN. Monsieur Fernando Pereira, dans un courriel du 8 juin dernier et Madame Sylvie Freymond dans un courrier du 10 juin annoncent leur démission de la dite commission. Le président remercie Madame Freymond et Monsieur Pereira pour leur investissement au sein de la cette commission. Madame Freymond a été impliquée durant 7 ans dans la COGEFIN dont 2 ans en tant que présidente et Monsieur Pereira y a siégé durant 7 années.

Pour conclure, le président informe que la passation des pouvoirs aura lieu le jeudi 28 juin à 18h30 et chacune et chacun est cordialement invité. De plus, le comité du banquet de Cornier l'a informé que la date de ce dernier a été fixée au 12 septembre 2020.

b) de la Municipalité

<u>Communication No 15/18</u>: Préavis No 90/16, Pose de panneaux photovoltaïques, toiture de l'Ochette

La communication est lue par le Municipal Felix Stürner.

Les travaux cités en titre sont terminés avec un solde positif de CHF 49'249.65 par rapport au montant du préavis.

La communication n'apporte aucune discussion.

<u>Communication No 18/18</u>: Préavis No 36/08, Domaines, travaux d'assainissement des eaux usées, Ferme de Frémont

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Les travaux cités en titre sont terminés avec un solde positif de CHF 1'385.55 par rapport au montant du préavis.

La communication n'apporte aucune discussion.

<u>Communication No 17/18</u>: Préavis municipal No 52/14, Réfection routière et ouvrage communaux d'infrastructure au lieu-dit « Avenue de Bussy », près de l'Arsenal

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux cités en titre sont terminés. Alors que la demande de crédit net était de CHF 445'831.51, le décompte final s'établit à un total de CHF 466'279.65.

La communication n'apporte aucune discussion.

Le dépassement de crédit de CHF 20'448.14 doit être voté par le Conseil communal.

Au vote, la communication No 17/18 est acceptée à l'unanimité

<u>Communication No 19/18</u>: Préavis municipal No 01/17, Demande d'un crédit de CHF 248'400.- pour le chemisage du collecteur de concentration des eaux usées

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Les travaux de chemisage de trois tronçons du collecteur principal sont terminés avec un solde positif de CHF 73'205.70.

La communication n'apporte aucune discussion.

<u>Communication No 20/18</u>: Préavis municipal No 27/13, Equipement d'un système de détection automatisé des fuites d'eau sur le réseau d'eau potable et transfert automatiques des données sur PC

La communication est lue par la Municipale Michèle Pidoux.

Le système de détection automatisé des fuites d'eau a été installé et fonctionne à satisfaction.

Le solde positif du préavis se monte à CHF 10'340.40.

La communication n'apporte aucune discussion.

<u>Communication No 21/18</u>: Installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal

La Syndique Carole Pico nous donne lecture de la communication.

Le président ouvre la discussion qui est utilisée par Madame Sylvia Widmer. Cette dernière est surprise qu'aucune caméra ne soit prévue sur la place de la Gare étant donné les actes gratuits et malveillants qui sont perpétrés régulièrement ces derniers temps sur des vélos. N'y aurait-il pas, de la part de l'Autorité communale, un moyen d'entreprendre des mesures pour remédier à ces actes d'incivilité.

La Syndique Carole Pico lui répond que sur le territoire des CFF, la Municipalité ne peut pas faire poser une caméra de surveillance dans l'état actuel des choses, étant donné que c'est un territoire privé. Dans le projet de réaménagement de la Gare, la Municipalité va prévoir un parc à vélo, peut-être à un autre emplacement et il sera tenu compte du souhait de la population pour éviter des actes d'incivilité.

3. Nomination

- a) Monsieur Etienne Habegger est nommé membre de la commission intercommunale des déchets carnés (EM) à l'unanimité.
- b) Monsieur Seljman Ismajlji (S) et Madame Monique Tombez (PLR) sont nommés à l'unanimité à la commission de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV).
- c) Messieurs Serge Demierre (PLR), Pierrick Müller (S) et Simon Benjamin (V) sont nommés à l'unanimité à la COGEFIN en remplacement de Madame Sylvie Freymond et de Messieurs Fernando Pereira et Ufuk Ikitepe.

4. Elections

Le Président informe que, selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

De ce fait, ont été élus tacitement et par acclamations pour l'année 2018-2019, selon le tournus des Partis :

Présidente du Conseil :

Madame Anne Salomon (S)

Vice Présidente du Conseil :

Madame Monique Tombez (PLR)

2^{ème} Vice Président du Conseil :

Monsieur Christophe Gertsch (S)

Scrutatrices:

Mesdames Anita Ehrler (EM) et Catarina Soares (S)

Scrutateurs suppléants :

Madame Sevdije Avdyli (PLR) et Monsieur Miguel Pittet (EM)

5. Rapports des commissions

a) <u>Préavis No 29/18</u>: Demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour la révision du PGA et du RPGA

Le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales, telles que présentées.

Le rapporteur de la commission donne également lecture d'une communication qui complète le rapport :

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe qu'une erreur s'est glissée dans les chiffres communiqués à la commission et a donc été reportée dans le rapport. C'est en préparant le bouclement des préavis 30/99, 90/11 et 65/14 que la Bourse a relevé l'erreur.

Les 3 préavis cumulés accordaient un crédit total de CHF 397'500.-. A ce jour, un montant de CHF 421'291.70 a été investi pour le PGA 2015, soit un dépassement de CHF 23'791.70.

Le coût total du nouveau PGA de Moudon aura donc coûté : CHF 421'291.70 + CHF 125'000.-, soit CHF 546'291'70.

Le bouclement de ces 3 préavis concernant le PGA 2015 sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal. Puisqu'il y a finalement un dépassement du crédit accordé, la communication du bouclement doit être inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Cet épisode ne peut que conforter l'idée d'éviter les demandes de crédit complémentaires qui conduisent à des projets tiroirs et de privilégier désormais un bouclement des précédents préavis et l'ouverture d'un nouveau compte d'investissement pour le PGA 2018, tel que proposé dans le préavis.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, informe que le rapport invite également à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Monsieur Charles Charvet se demande si c'est la dernière demande de crédit concernant la PGA.

Le Municipal Jean-Philippe Steck espère aussi que c'est la dernière demande, sauf mauvaise surprise. Il y a toutefois une certaine sécurité avec un plan directeur cantonal qui a été approuvé et ne devrait plus être modifié.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux pour la révision du PGA et du RPGA,
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 125'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers éventuelle,
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan et qu'elle sera amortie selon les possibilités du ménage communal mais en 10 ans maximum,
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme accordée, soit CHF 125'000.- aux meilleures conditions du moment.

Le préavis No 29/18 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil communal pour ce vote et se réjouit de se mettre au travail sitôt que possible.

b) <u>Préavis No 30/18</u>: Demande d'un crédit de CHF 218'500.- destiné à l'achat de deux véhicules pour le Service propreté urbaine, espaces verts et forêt

Madame Eléonore Ramer donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis cité en titre. Le rapport, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité, telles que présentées.

Madame Sylvie Freymond informe que la COGEFIN suit la commission ad hoc en acceptant également les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports de commissions.

Monsieur Michaël Voruz est surpris par l'achat du 2^{ème} véhicule alors qu'on parlait de rationalisation des frais suite à la fusion des services de voirie et des forêts.

Monsieur Etienne Habegger, qui était membre de la commission, souligne qu'en effet l'achat du 2^{ème} véhicule peut surprendre. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a des nouvelles habitations, que des places sont créées, que Moudon se développe constamment et tout ça demande de l'entretien.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à acquérir deux véhicules pour le Service propreté urbaine, espaces verts et forêts,
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 218'500.- TVA comprise,
- 3. prend acte que le dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,
- 5. prend acte que l'excédent de charges d'exploitation lié à cet investissement, intérêts et amortissements compris, est estimé en moyenne à CHF 44'550.- par année,

6. donne un accord formel au fait que le montant de CHF 218'500.- soit emprunté en temps voulu aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.

Madame Monique Tombez, suite à la lecture de la conclusion 6, relève que dans les comptes il y a un "fonds véhicules" pour un montant de CHF 137'000.-. Pourquoi ce fonds n'est pas utilisé ?

Le Municipal Olivier Barraud répond que ce fonds n'a rien à voir avec du cash et ne veut pas dire qu'on a l'argent liquide qui est posé sur un compte mais c'est une provision. Vraisemblablement que cette provision servira aussi à l'achat de ces véhicules mais ce n'est pas à confondre avec le fait d'avoir l'autorisation d'emprunter ou pas.

Au vote, le préavis No 30/18 est accepté à l'unanimité

La Municipale Michèle Pidoux, au nom de la Municipalité et des utilisateurs des véhicules, remercie le Conseil pour avoir accepter ce préavis.

c) Préavis No 31/18 : Rapport de gestion et comptes 2017

Comptes 2017

La parole est passée à Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN pour la lecture de l'introduction du rapport.

Puis, chaque dicastère des comptes est passé en revue, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre.

Les remarques sont également lues ainsi que les réponses qui y sont apportées.

1. Administration générale

Remarque de la COGEFIN : 110.3653.99 - Dons et aides par factures acquittées La COGEFIN s'interroge sur la pertinence de certains "cadeaux" en matière de location de salles à une entreprise privée ainsi qu'à l'Armée suisse.

- Questions de Monsieur Charles Charvet concernant le compte 150.3809.00 Attribution à réserves et provisions :
 - Peut-on avoir les détails concernant l'attribution des CHF 200'000.- à la provision pour infrastructures culturelles ?
- Réponses du Municipal Olivier Barraud :
 - Au vu de la bonne tenue de l'exercice, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de CHF 200'000.- à une provision intitulée " infrastructures culturelles" qui est nouvelle. Cette provision est en vue d'aider un élément qui est dans le programme de législature, soit l'amélioration de la rénovation de la bibliothèque communale et, à l'avenir, il faudra aussi penser à la solution qu'il faudra trouver pour le Musée Eugène-Burnand ce qui va engendrer des frais pour la commune.
- Question de Monsieur Etienne Habegger concernant le compte 172 Patinoire mobile
 Peut-on savoir la part que représente la fréquentation par les écoles à la patinoire et quelles sont les rentrées concernant la location des patins.
- Réponse du Municipal Olivier Duvoisin :
 Une participation de CHF 4.- par élève est versée à la société qui exploite la patinoire. Environ 40 à 50 classes ont participé malgré une météo capricieuse.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

2. Finances

- Question de Monsieur Roger Müller concernant le compte 210.4411.00 Participation à l'impôt sur les gains immobiliers.
 - Il n'a pas bien compris le commentaire de la COGEFIN et il aimerait un peu plus d'informations.
- Réponse de Madame Sylvie Freymond :
 Il s'agit de reverser une partie des impôts conjoncturels dans le pot de la péréquation.
- Complément du Municipal Olivier Barraud par rapport à l'importance du montant :
 Effectivement, la Municipalité a eu de bonnes surprises par 2 ou 3 opérations immobilières d'ampleur qui se sont faites sur la commune. Cette rentrée financière extraordinaire n'était pas prévisible.
 - Dans la péréquation de la facture sociale, on compte un certain nombre de points d'impôts de toutes les communes et après, il y a les impôts dits conjoncturels ou fluctuants. Au nombre de 4, ces impôts conjoncturels, composés de l'impôt sur les gains immobiliers, l'impôt sur les frontaliers, les droits de mutation et les impôts sur les successions et les donations, sont pris en compte dans le calcul de la facture sociale.
 - Dans le budget on ne peut pas prévoir des événements extraordinaires. Dans l'établissement du budget, une moyenne est prise sur les 5 dernières années comme référence.
- Monsieur Charles Charvet relève qu'en fait on sera pénalisé par cette opération.
- Le Municipal Barraud répond que, comme toute péréquation, dans les bonnes années on se trouve pénalisé. C'est le principe de la péréquation qui est de prendre de l'argent là où il y en a pour le donner là où il y en a le moins.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

3. Domaines et bâtiments

Remarque de la COGEFIN : 353.4271.99 - Factures acquittées

On peut se demander si offrir la location de la salle de la Douane et les services y relatifs à un chanteur très connu est pertinent.

 Le Municipal Olivier Barraud informe qu'il est possible que la Municipalité acquitte la facture si elle est organisatrice de l'évènement. Si l'organisateur de concert est une association, cette dernière payera le cachet à l'artiste et la Municipalité fait don de la salle.

Madame Sylvie Freymond répond que la COGEFIN n'a pas regardé aussi loin et remercie le Municipal pour ses explications.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

4. Travaux

- Question de Monsieur Charles Charvet sur le compte 45 Ordures ménagères et déchets.
 Y aura-t-il une diminution de la taxe personnelle au vu des bons résultats ?
- La Municipale Michèle Pidoux répond que ça sera le cas pour 2018. Il faut savoir que la gestion de ces déchets, la couverture avec taxe est calculée sur une moyenne de 5 ans et qu'il y a aussi des besoins au niveau des investissements et améliorations de la déchetterie.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

5. Instruction publique et cultes

- Monsieur Charles Charvet relève que les structures d'UAPE ont pu bénéficier cette année des subsides d'aides au démarrage. De quel montant s'agit-il et faut-il s'attendre à une facture en 2018?
- Le Municipal Felix Stürner répond que le problème de ces subsides est que ce n'est jamais prévisible. Théoriquement, les structures d'UAPE devrait toucher encore un subside l'année suivante (cantonal et fédéral).

La parole n'est plus demandée et la discussion est close

6. Police

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

7. Service social

- Concernant le compte 710.3654.06 Subside Companis, Monsieur Michaël Voruz demande pourquoi le montant n'a pas été attribué.
- La présidente de la COGEFIN avoue que la question n'a pas été posée au Municipal Olivier Barraud. Ce dernier part du principe que personne n'a demandé ce subside.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

8. Services industriels

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Remarques et conclusions de la COGEFIN : La COGEFIN a pris connaissance du rapport de révision sur les comptes annuels 2017, daté du 18 mai 2018, établi par la fiduciaire Intermandat SA à Lausanne. Les comptes d'exploitation et du bilan établis par Intermandat SA sont identiques à ceux présentés dans le préavis municipal. La conclusion d'audit de la fiduciaire, est que « les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ».

Par rapport à 2016, nous constatons que les charges sont toujours contenues, même si d'un montant supérieur de quelques CHF 20'000.- à celui budgétisé. Si les produits sont en hausse, il faut relever qu'il s'agit de bons résultats conjoncturels, qui seront reversés par moitié pour la facture sociale.

A l'unanimité de ses membres, la COGEFIN propose d'approuver la conclusion suivante :

 adopte les comptes communaux 2017 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 334'777.01

Le président ouvre la discussion.

Monsieur Charles Charvet constate avec plaisir qu'une marge d'autofinancement importante a été réalisée. Ce sont des amortissements supplémentaires et des attributions supérieurs à 2016 et, de plus la dette a diminué de CHF 500'000.-. On peut se réjouir de cette situation, il faut toutefois tempérer ces réjouissances par le fait d'investissements faibles, par le fait aussi que les impôts sur le revenu sont en baisse et également aux conséquences de la RIE III. A ce propos, à l'instar d'autres communes, pourquoi ne pas créer un fonds spécifique pour l'application de cette nouvelle loi ?

D'autre part, ces bons résultats ne risquent-ils pas de porter préjudice par rapport à la péréquation ?

Le Municipal Olivier Barraud cite qu'hormis les éléments d'ordre extraordinaire en terme de rentrées, on a évidemment la confirmation du tassement des impôts sur le revenu qui ne sont pas une bonne nouvelle mais qui sont attendus. Il rappelle qu'ils étaient plus hauts que la norme mais toujours dans un cycle de rattrapage à l'administration cantonale des impôts. Maintenant, on constate que ce retard est rattrapé et on va voir un peu le socle sur lequel la commune se situe en terme d'impôt sur le revenu. La commune va peut-être être rattrapée peu à peu en partie par la péréquation. Pour cette raison, un montant de CHF 450'000.- par année (compte 200) est mis au budget ce qui permet de se prémunir contre le fait qu'on devrait donner à la péréquation plutôt que de recevoir. Des simulations sont faites à l'heure actuelle à propos de la RIE III et une bataille des chiffres a lieu entre l'UCV et le canton qui ne partent pas sur le même postulat. Un cataclysme est annoncé par l'UCV alors que du côté cantonal il n'y a aucun souci pour les communes. Les estimations de l'union des communes vaudoises, avec la réduction de la RIE III et des effets de la péréquation devraient toujours être bénéfiques pour Moudon. A l'heure actuelle, il y a plusieurs éléments qui sont en discussion au Grand Conseil, des postulats et des motions sont passés par rapport à la facture sociale, notamment l'étude de la bascule de certains éléments. On n'a pas encore toutes les informations pour savoir à quoi s'attendre pour la suite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion sur les comptes, soit :

 adopte les comptes communaux 2017 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 334'777.01

La conclusion sur les comptes communaux 2017 est acceptée à l'unanimité

Le Municipal Olivier Barraud remercie vivement la COGEFIN pour son excellent travail et ses questions posées dans un état constructif, le Conseil communal ainsi que ses collègues municipaux. L'exercice 2017 est en effet un bon exercice. Toutefois, le Municipal Barraud estime qu'il faudra garder une certaine modération dans les envies 2019.

Gestion 2017

La Présidente de la COGEFIN, Madame Sylvie Freymond, donne lecture de l'introduction du rapport de la COGEFIN.

Le Président ouvre la discussion sur la partie des questions posées aux Municipaux par la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Il n'y pas de questions aux deux sous-commissions qui ont étudié plus spécifiquement les thèmes qui sont l'office du tourisme et frais d'études, de justice, honoraires.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close.

Le Président donne la parole à Madame Sylvie Freymond pour la lecture de la conclusion sur la gestion 2017 puis le président passe au vote.

- approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et lui en donne décharge

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble de la gestion 2017 telle qu'elle a été présentée.

Monsieur Charles Charvet relève qu'il y a une dizaine d'années, un conseiller se plaignait, avec raison d'ailleurs, d'un rapport de gestion de la Municipalité d'une infinie faiblesse. Aujourd'hui, ce rapport est volumineux et Monsieur Charvet ne voudrait pas que le rapport donne plus de travail aux chefs de services que de plaisir à ceux qui le lisent. Faut-il vraiment avoir une centaine de pages dans ce rapport ?

Madame Sylvie Freymond répond qu'il y a une cohérence et que c'est important. La commission s'est posée la question de ce qui est utile de mettre ou non dans ce rapport concernant les questions que se pose la COGEFIN.

Madame Carole Pico, Syndique, relève que de toute façon, il y a des statistiques et des rapports qui se font au sein des services et la Municipalité a besoin de ces rapports. Le travail de base se fait quand même mais certaines rubriques pourront tout de même être retirées à l'avenir.

La conclusion sur la gestion 2017 est acceptée à l'unanimité

d) <u>Préavis No 32/18</u>: Vente d'une surface de 1'933 m2 environ de la parcelle N°1524 du PPE « Le Grand Pré-Champs de la Pussaz » à la Fédération des Carrossiers Romands Vaud (FCR)

Le Président donne la parole à Monsieur Roger Müller pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales, telles que présentées.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, informe qu'à l'unanimité de ses membres, la commission propose également d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis.

- 1. autorise la Municipalité à vendre une surface d'environ 1'933 m2 de la parcelle N°1524 à la FRC-Vaud, pour un montant de 150.-/m2, soit environ CHF 289'950.-,
- 2. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,
- 3. le tout, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire LATC.

Le préavis No 32/18 est accepté à l'unanimité

6. Informations sur l'activité des commissions permanentes et des délégations intercommunales

Le président André Zimmermann ouvre la discussion sur l'une ou l'autre des commissions.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

7. Rapport du président sur les archives

"Le 11 juin, j'ai visité les archives communales en compagnie de Monsieur Jacques Bloch. J'ai pu constater que les archives sont fort bien tenues, un travail réorganisation et de nouvel étiquetage est en cours. Le volume de documents important et le volume de locaux non extensible engendre un tri régulier des documents. La nouvelle gestion électronique devrait rapidement diminuer le volume des pièces à conserver physiquement. Je remercie particulièrement M. Bloch pour son travail et le soin qu'il apporte à l'histoire de notre communauté. Les plus anciens parchemins conservés dans ces archives datent du 13^{ème} siècle, époque du pacte fondateur de la Confédération.

Comme l'année 2018 coïncide avec la fin de la première guerre mondiale, je me suis intéressé aux activités du conseil communal durant cette période. Les charges de la guerre ont-elles empêché par exemple des investissements dans des infrastructures ? Ou les mouvements sociaux de l'après-guerre ont-ils été ressentis dans une bourgade comme Moudon ?

Dans la réalité, les préoccupations protocolées dans les registres du Conseil communal ne diffèrent pas fondamentalement de celles qui nous ont occupées 100 ans plus tard.

En 6 séances, le Conseil communal de Moudon a traité des thèmes comme

- Le règlement du service du feu
- L'augmentation de traitement du personnel communal
- La création de bains publics
- L'arrosage en ville
- Des drainages à Gillierens
- Le transfert du marché sous la grenette
- L'achat d'une ancienne usine à gaz

• Et bien entendu la discussion du budget et des comptes

Quelques précisions concernant le traitement des employés communaux, les salaires ont été fixé comme suit :

Le boursier de 2700 à 3500.- par an, le secrétaire municipal de 2400 à 3000.-, l'inspecteur de police 2200 à 2600 et son subordonné 2000 à 2200.-. Les employés étaient rémunérés entre 900 et 1000. Ces rémunérations doivent être mises en relation avec le coût de la vie.

Sous la présidence de M. Déglon le Conseil a nommé les commissions comme actuellement, mais le temps laissé au travail était plus long, bien souvent 6 mois.

La guerre est juste visible par l'absence de certains conseillers pour service militaire et une demande de contrôle de prix des pommes de terre par la commune. L'armistice n'a même pas été mentionné dans les communications diverses. Le décès de plusieurs conseillers témoigne probablement de l'épidémie de grippe qui a sévi dans notre pays également.

Dernière remarque, les ordres du jour étaient nettement mois chargés qu'en 2018 et les séances débutées à 20h se terminaient généralement à 21h ou 21h30. Celle du 14 mai 1918 a cependant ressemblé à notre séance du 7 novembre, elle s'est terminée à 22h45."

Madame Eléonore Ramer demande si les archives peuvent être visitées. Le président lui répond par l'affirmative et qu'il faut s'adresser au Greffe pour un rendez-vous.

8. Propositions individuelles

Monsieur Georges-Alexandre Duc relève que la mise à l'enquête pour le chemin piétonnier du Fey n'a pas encore été publiée et de ce fait ne sera pas prêt pour la rentrée scolaire. Outre le projet Pédibus et les nombreuses inscriptions de parents d'élèves, est-ce que des solutions sont envisageables afin que les parents et les enfants aient de bonnes habitudes toute l'année en ayant la possibilité de se rendre à pied à l'école ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe l'assemblée que la mise à l'enquête sera publiée ce vendredi 22 juin dans la FAO et le projet est bien là. Dans tous les cas, le chemin piétonnier sera prêt, si ce n'est pas pour la rentrée scolaire ce sera pour cet automne.

Le Municipal Felix Stürner ajoute qu'un service Pédibus est mis formellement sur pied pour le 20 août. Le temps de tout mettre en place au niveau de l'organisation, une mise en service définitive sera prête au mois de septembre.

Madame Monique Tombez annonce que le Groupe des Paysannes de Moudon et environs est le plus ancien groupe de paysannes de Suisse créé par Madame Augusta Gillabert-Randin, agricultrice suisse pionnière dans la valorisation du travail des femmes dans l'agriculture et militante en faveur du suffrage féminin entre autres. Cette association fête cette année son centenaire. A cette occasion, une exposition temporaire a lieu au Musée du Vieux-Moudon qui, au vu de son succès, est prolongée jusqu'au début décembre. Madame Tombez nous donne quelques dates marquant ce $100^{\rm ème}$ anniversaire :

- Les 17 et 18 août, une ballade estivale de 2 à 3 heures est organisée pour les membres de l'Association des Paysannes Vaudoises dans la commune et ses environs. Environ 400 participantes sont inscrites pour ces deux jours.
- Le 18 août un souper est organisé avec un menu historique revisité qui sera préparé par le cuisinier Eric Demierre. Monsieur Philippe Ligron racontera l'histoire des mets. Ce souper sera suivi d'un spectacle avec le duo d'humoristes « Les Sissi's »

 Le Musée du Vieux-Moudon propose un brunch le 23 septembre et les inscriptions sont ouvertes auprès de l'Office du Tourisme de Moudon.

Postulat pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile

Monsieur Simon Benjamin dépose un postulat invitant la Municipalité à prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la commune avec les possibilités d'optimisations recommandées par l'Office fédéral de l'environnement.

Le président ouvre la discussion.

La Municipale Michèle Pidoux précise qu'un nouvel éclairage est actuellement en pose dans la ville notamment du côté du Fey. Cet éclairage, beaucoup plus ciblé qu'avant sur le sol, émet moins de pollution lumineuse. Les ampoules au mercure seront changées et diminueront d'intensité pendant la nuit ce qui apportera une amélioration pour la biodiversité nocturne. La Municipale relève encore que l'éclairage de la Tour de Broye était obsolète et ne sera pas remplacé.

Monsieur Etienne Habegger estime que les propos de la Municipale Michèle Pidoux ont répondu à ce postulat.

Monsieur Charles Charvet demande à Monsieur Simon Benjamin s'il se contente de faire confiance aux propos de la Municipale jugeant qu'il n'y a pas lieu de maintenir le postulat.

Le président demande à Monsieur Simon Benjamin, au vu de ce qui précède, s'il maintient son postulat. Monsieur Benjamin répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'entrée en matière concernant ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée par 24 voix, 13 avis contraires et 3 abstentions

Monsieur René Meillard s'interroge sur l'entretien des WC publics, notamment les WC du Bourg et de la Grenette, et les fermer ne serait pas une solution.

La Municipale Michèle Pidoux répond que la cuvette des WC du Bourg a été déjà remplacée à deux reprises et les WC sont actuellement fermés pour être remplacé par des WC en inox. Les WC de la Grenette ne sont pas utilisables en l'état et fera l'objet d'un préavis d'ici le début de l'année prochaine pour leur réfection.

Monsieur Roger Müller demande si les WC du cimetière seraient aussi compris dans la réfection dont parle la Municipale.

La Municipale Michèle Pidoux répond que les WC du cimetière sont, semble-t-il, encore en bon état mais elle prend note.

Monsieur René Meillard a remarqué de la mousse dans la Mérine et après s'être renseigné, il s'avère que ça venait suite au nettoyage des salles des classes provisoires du Montillier. Il aimerait savoir ce qu'il en est.

Le Municipal Felix Stürner n'a pas eu connaissance de ce fait et il se renseignera.

Madame Anne Salomon annonce qu'après la passation des pouvoirs, la soirée sera prolongée par un repas et elle prie les personnes intéressées à s'inscrire pour réservation.

Monsieur Michel Bula, au nom de l'Entente Moudonnoise tient à féliciter et remercier le président du Conseil André Zimmermann pour le bon déroulement de cette année de présidence. Il est vivement applaudi.

Le Municipal Felix Stürner annonce que les boîtes à livres commandées en collaboration avec les écoles sont prêtes. Entretemps, Swisscom a proposé de reprendre la cabine téléphonique qui sera désaffectée et la Municipalité a décidé d'affecter cette cabine aussi en boîte à livres. Ce sont donc 5 boîtes à livres qui seront placées en ville. Une présentation aura lieu certainement cet automne.

La Syndique Carole Pico informe que le Municipal Olivier Barraud, vice Syndic, a été brillamment élu le 14 juin dernier au Conseil d'administration de la CIP (Caisse Intercommunale de Pension) à la grande satisfaction de la Municipalité.

Avant de conclure cette séance, le Président tient à remercier l'assemblée pour son engagement en faveur de la communauté moudonnoise. Il a apprécié de prendre quelques distances des débats qui ont lieu dans cette salle et constaté une réelle motivation à rechercher ensemble, malgré des divergences d'opinion parfois, des solutions viables pour la collectivité. Si dans une première séance tous les préavis ont été acceptés sans discussion, comme ceux de cette séance, les suivantes ont vu un débat plus nourri et plus complexe. Pour lui la démocratie passe par ces moments d'échange de points de vue.

Il regrette peut-être que parfois ces échanges soient ensuite traînés sur les pavés de la place publique, le respect mutuel passe par le fait d'accepter des points de vue divergents.

Il remercie également le bureau pour les moments passés à préparer les différentes séances. Le travail efficace a été conduit dans la bonne humeur et dans une ambiance très constructive.

Le président remercie les membres du Conseil de leur participation active à cette séance et souhaite à chacun encore une bonne suite de soirée.

C'est sous un tonnerre d'applaudissements que le Président clos sa dernière séance à 22h20.

Conseil communal de Moudon

Le Président : La Secrétaire :

André Zimmermann Nicole Wyler